



Sainte-Pétronille Projet d'enfouissement des fils – Portrait de la situation Mars 2021

Rappelons qu'un premier projet d'enfouissement des fils avait été envisagé en 2011. La municipalité avait alors procédé à une étude technique et financière sur un trajet de 800 mètres. Constatant les coûts résiduels revenant à l'ensemble des propriétaires, le conseil municipal avait refusé d'y donner suite.

La municipalité s'apprête maintenant à réaliser des travaux majeurs afin d'enfouir un réseau d'assainissement des eaux usées, attendu depuis tant d'années, pour rendre conforme plus d'une centaine de maisons au cœur du village. Le ministère de l'Environnement avait imposé comme date limite l'année 2021.

À l'automne 2020, certains aménagements nécessaires à l'implantation du projet d'assainissement des eaux usées à l'été 2021, tel la coupe d'arbres au bout de l'île, a ranimé le débat. Des citoyens se questionnaient sur la possibilité d'enfouissement des fils sur la même distance que le réseau d'assainissement des eaux usées. Une pétition signée par plusieurs citoyens a été transmise au conseil municipal afin d'analyser à nouveau la possibilité de l'enfouissement des fils.

En décembre 2020, le conseil municipal autorise, par résolution, la formation d'un comité de citoyens formé par 8 citoyens et 3 conseillers municipaux.

Le mandat du comité de citoyens, décrit dans la résolution de décembre 2020, était très clair. C'est un comité consultatif qui a pour mandat d'évaluer les données techniques et financières d'un projet municipal d'enfouissement des fils sur la même distance que le projet d'assainissement des eaux usées.

Son rôle est d'évaluer la faisabilité technique d'un tel projet sans contrevenir au projet d'assainissement des eaux usées. Il doit cumuler les informations auprès des entreprises propriétaires des réseaux de distributions câblés (Hydro-Québec, VidéoTron, Bell, etc.) afin d'établir les données techniques et financières d'un projet d'enfouissement des lignes de distribution existantes. Une validation des différentes sources de financement est nécessaire afin de déposer un rapport final au Conseil municipal pour approbation, consultation publique et ultimement dépôt auprès des organismes subventionnaires. Aucun financement n'a été accordé au comité pour procéder à ces analyses.

Le comité des citoyens « Assainir et Embellir » a appris en début d'année qu'aucune subvention possible d'Hydro-Québec, principal bailleur de fonds, ne serait possible avant 2024.

Le financement du projet estimé par le comité des citoyens à 7 000 000 \$, plus ou moins 30% ne pourrait être réalisé sans l'aide de subventions gouvernementales ou privées.

Le comité propose alors au conseil municipal un recours direct au Premier Ministre en assumant, sans consultation publique préalable, que les citoyens sont prêts à déboursier un montant de 700 000 \$. En considérant la participation financière de l'ordre de 300 000 \$ en fonds indépendants.

Considérant que la lettre fournie par le comité au conseil comporte des points litigieux comme la présomption que tous les citoyens sont prêts à payer alors qu'aucune consultation publique n'a eu lieu, l'urgence et la pression mise sur le conseil pour l'envoi de la lettre au Premier Ministre, une réponse défavorable du conseil a été transmise aux membres du comité.

En parallèle, une démarche a été faite par le maire auprès de la députée afin de sonder la réception d'une telle démarche. La réponse invitait à respecter le canal privilégié, soit le programme d'Hydro-Québec. On comprend qu'une lettre destinée au Premier Ministre serait nécessairement réorientée vers l'organisme qui offre des programmes de subventions. Les démarches ont déjà été faites auprès d'Hydro-Québec et le résultat est négatif.

Après analyse de tous ces éléments, la décision du conseil a été de ne pas donner suite au projet étant donné le montant trop élevé à charger à chaque propriétaire et ce sur plusieurs années.

Voici la liste des interventions réalisées :

- En 2011, la démarche a été confiée à un élu du secteur Village, Monsieur Marcel Laflamme ;
- La municipalité avait été accompagnées par une firme d'ingénieurs-conseils ;
- Les institutions concernées (Hydro-Québec Bell et Vidéotron) avaient participé activement à l'élaboration de l'étude en 2011 et 2012 ;
- Un rapport final avait été déposé et analysé par le conseil ;
- La participation financière demandée à l'ensemble des propriétaires de Sainte-Pétronille représentait alors une augmentation du taux de taxation de 10% pendant 10 ans ;
- Une résolution du conseil municipal avait entériné le refus en octobre 2012 ;
- En 2018, le conseil municipal se penche à nouveau sur la faisabilité du projet en même temps que celui de l'assainissement des eaux usées ;
- Après vérifications et discussion, le conseil décide de ne pas aller plus loin étant donné les coûts élevés du projet et la répartition des coûts à l'ensemble des propriétaires de la municipalité ;
- À l'automne 2020, il y a eu une coupe d'arbres nécessaire et obligatoire en lien avec le projet d'assainissement des eaux usées ;
- En novembre 2020, un regroupement de citoyens demande la réouverture du dossier d'enfouissement des fils ;
- En décembre 2020, le Conseil municipal crée le comité « Assainir et Embellir » composé de citoyens et d'élus afin de revoir le dossier de l'enfouissement des fils aériens ;
- Le mandat du comité est d'évaluer les données techniques et financières du projet sur la même distance que le projet d'assainissement des eaux usées. Donc, sur une distance plus grande qu'en 2012 ;
- Le comité consacre ses efforts et son expertise afin de connaître les coûts projetés d'un programme d'enfouissement et d'avoir une évaluation précise de la répercussion d'un tel projet sur le compte de taxes de chaque propriété ;
- À l'automne 2020, plusieurs poteaux sont déplacés en lien avec le projet d'assainissement des eaux ;
- Le déplacement des fils sera terminé d'ici quelques semaines ;
- L'estimation des coûts d'enfouissement des fils est évaluée à environ 7 000 000 \$;
- En début 2021, on apprend l'absence de programme de subvention d'Hydro-Québec jusqu'en 2024. Donc, si l'on veut enfouir les fils en même temps que le projet d'assainissement des eaux usées, la facture totale doit être payée par la municipalité ;
- Même en allant chercher des fonds discrétionnaires gouvernementaux et privés afin d'harmoniser les travaux d'enfouissement des fils avec le projet d'assainissement, il est évalué qu'un montant final à payer par l'ensemble des propriétaires serait de l'ordre de 700 000 \$ à 1 000 000 \$. Ce montant est très élevé pour une petite municipalité avec un nombre restreint de propriétaires ;
- Plusieurs propriétaires auront à payer une taxe supplémentaire reliée à l'assainissement des eaux usées ;
- Au cours des années, Sainte-Pétronille maintient et améliore plusieurs percées visuelles dans le village ;
- Le conseil municipal gère pour l'ensemble de la communauté ;
- En mars 2021, tenant compte des coûts élevés à charger à chaque propriétaire, le conseil municipal a pris la décision de ne pas aller plus loin dans le dossier d'enfouissement des fils.